



Réf. Farde e-Assemblées : 2336711

**N° OJ : 110****Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020**

**Objet :** Bibliothèques de régime français de la Ville de Bruxelles.- Bibliothèque Centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale.- Demande de reconnaissance pour un opérateur d'appui.

Le Conseil communal,  
Vu la Nouvelle loi communale,

Vu la délibération du Conseil communal du 18 mars 2002 portant création de la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale (Délégation de compétences à la Direction de la Bibliothèque principale et locale de Bruxelles 1) ;  
Vu la délibération du Conseil communal du Conseil du 7 novembre 2005 actant la reconnaissance définitive de la Bibliothèque Publique Centrale de Bruxelles-Capitale par la Communauté française ;

Vu le Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu les changements apportés par ce nouveau décret sur la lecture publique, établissant plusieurs catégories d'opérateurs qui forment ensemble le réseau public de la lecture, dont l'opérateur direct (les bibliothèques de la Ville de Bruxelles) et l'opérateur d'appui (la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale) organisant le soutien des opérateurs directs en leur offrant des services techniques, développant des coopérations en vue d'une plus grande mutualisation des pratiques et des moyens mis en oeuvre, etc. ;

Considérant l'obligation décréte pour l'opérateur d'appui en lecture publique "Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale" d'introduire auprès des autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles une demande de reconnaissance moyennant le respect de conditions fixées dans le décret du 30 avril 2009 précité ;

Sur la proposition de Madame l'Echevine de l'Instruction publique,

DECIDE :

Article unique : Le formulaire de demande de reconnaissance pour un opérateur d'appui "Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale", joint au présent arrêté, en vue de transmission à la Fédération Wallonie-Bruxelles, est approuvé.

Annexes :

